PROCÈS-VERBAL de la séance régulière tenue lundi, le 7 juin 2021 à 19 h au Centre culturel Dr Marc Hétu au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome, sous la présidence du maire Gilles Dagenais.

Étant donné que notre municipalité est en zone orange en raison de la crise sanitaire et considérant les arrêtés ministériels, la séance a lieu à huis clos et est enregistrée.

	Mode de présence
Le maire Gilles Dagenais	**En salle**
La conseillère Colette Jaquet, district #1	**En salle**
Le conseiller Marc Roy, district #2	**En salle**
Le conseiller Steve Laberge, district #3	**En salle**
Le conseiller Richard Beaudin, district #4	**En salle**
La conseillère Mélissa St-Jean, district #5	**En salle**
Le conseiller Mario Henderson, district #6	**En salle (arrivé à 19H20)**

Mme Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière est présente en salle et rédige le procès-verbal. M. Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents.

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2021-06-166 **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H02 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2021-06-167 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 100 mètres rang du Moulin
- Réparation des diffuseurs des étangs / Usine d'épuration des eaux usées
- Rang St-Louis, accotement
- Coupes herbes longues
- Pickleball (tennis léger)
- Barrure et asphalte deck hockey
- Arbre de mort

ADOPTÉ

2021-06-168 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 mai 2021 tel que présenté;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ

2021-06-169 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 31 MAI 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 31 mai 2021 tel que présenté;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ

2021-06-170 **4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes selon la liste déposée à la séance régulière du 7 juin 2021 comme suit :

- Liste des comptes à payer au 7 juin 2021 : **267 631.78 $**
- Liste des paiements émis du 4 mai au 6 juin 2021 : **174 207.83 $**
- Liste des salaires payés pendant cette période : **35 119.42 $**

ET de libérer la retenue de 500 $ à 9329-0146 Québec inc

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

2021-06-171 **PAIEMENT / RECRUTEMENT PRÉCISION INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier sur le site de Québec municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté la firme « Recrutement Précision inc. » pour recruter des candidats;

ATTENDU QUE la municipalité a arrêté son choix sur un candidat de la firme de recrutement;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACQUITTER la somme de 15 149.11 $ à « Recrutement Précision inc. » pour services rendus. Le montant de cette dépense sera pris dans le poste budgétaire 02-130-00-411.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. PAROLE DU MAIRE

Le maire Gilles Dagenais mentionne que tout le Québec sera branché à la haute vitesse à compter d'octobre 2022. C'est COGECO qui a eu le contrat et 35 millions ont été alloués pour la Montérégie.

Il informe que M. Pierre Caza est le nouveau directeur général de la MRC le Haut-Saint-Laurent. Il informe que le 28 juin prochain à 19 h 30, une rencontre avec M. Daniel Chapdelaine , conseiller en affaire municipale et en aménagement du territoire de la direction régionale de la Montérégie aura lieu avec les membres du conseil afin de discuter du code d'éthique et de déontologie. Le conseiller Richard Beaudin dit qu'il sera absent, que selon lui c'est une rencontre non opportune, car nous sommes tous en fin de mandat. La conseillère Colette Jaquet mentionne qu'elle sera également absente. Le conseiller Steve Laberge dit qu'il sera présent et demande qui a convoqué la rencontre. Le maire Gilles Dagenais lui répond que c'est lui-même qui a convoqué la rencontre.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE ET DES FAITS SAILLANTS

Municipalité Saint-Chrysostome
Rapport financier 2020
Faits saillants

Le maire Gilles Dagenais fait la lecture des faits saillants de l'année 2020.

Saint-Chrysostome, 7 juin 2021

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi en ce qui a trait à la transmission de l'information et à la transparence relativement aux états financiers, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier 2020 déposé lors de l'assemblée du 3 mai dernier.

Les états financiers au 31 décembre 2020 démontrent que les revenus de fonctionnement ont été de l'ordre de 3 691 831$ et que les revenus d'investissement ont atteint 35 679$. Ce qui a généré des revenus totaux de 3 727 510$ pour l'exercice financier. Les différentes charges ont totalisé 3 274 075$.

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) nos états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 831 558 $.

L'excédent de l'exercice provient de revenus additionnels qui découlent des droits de mutation qui sont supérieurs aux estimations. Également, par une aide financière provinciale de 147448 $ octroyée pour combler les pertes de revenus et les charges encourues en cette année de pandémie.

Les charges estimées de façon conservatrice lors de la préparation du budget 2020 et les circonstances de la pandémie ont permis de finaliser l'année avec un écart

favorable, car plusieurs travaux et projets ont dû être reportés.

Le rapport financier complet est disponible pour consultation au secrétariat de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture. De même, vous pourrez consulter le résumé qui se trouve sur notre site web : www.mun-sc.ca.

La gestion financière n'est pas une mince tâche, et nous pouvons vous assurer qu'elle est réalisée avec rigueur et transparence.

RÉALISATIONS 2020

Malgré la pandémie, l'année 2020 a été pourvue de travaux de toutes sortes. Un total de plus de **683 755 $** ont été engagés en investissements, dont par exemple ;

Au niveau de l'**Administration** :

- Les travaux de réfection de la toiture du Centre Culturel municipal ont été exécutés. Nous avons aussi fait l'acquisition de mobilier de bureau ainsi que de logiciel pour la gestion municipale ;

Au niveau de la **Sécurité publique** :

- Nous avons fait l'achat de cylindres respiratoires, d'une caméra thermique, de radios portatives, de deux habits de combats (bunker), d'un ventilateur électrique de même qu'à la mise en place d'une borne sèche sur le rang Saint-Charles ;

Au niveau des **Transports** :

- Faire l'acquisition d'un afficheur de vitesse, d'une faucheuse à disque et procéder aux travaux de drainage dans le rang Du Moulin sur une distance de 2.8 km.

Au niveau de l'**Hygiène du milieu** :

- Voir à la préparation des plans & devis avec les relevés topographiques pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout - Phase V, faire appel d'offres pour la vidange des boues à l'usine d'épuration.

Au niveau des **Loisirs & culture**, nous avons effectué :

- La construction de la surface de Deck Hockey avec les bandes et clôtures ;
- L'achat d'estrades et de filet protecteur pour le terrain de balle ;
- L'installation d'une clôture mitoyenne entre le parc et le CPE ;
- Le remplacement du panneau de contrôle pour le jeu d'eau.

Avis de l'auditeur externe

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ont été préparés par Madame Sophie Lefort, CPA auditrice CGA de la firme *LLG CPA inc.* Voici l'avis de l'auditrice :
« *À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Chrysostome au 31 décembre 2020, ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public.* »

Et d'autres réalisations qui touchent plusieurs secteurs d'activités, dont :

- Le maintien de subventions à divers organismes ;
- La mise en place du camp de relâche scolaire ;
- La mise à jour des archives de la municipalité ;
- La mise en place d'une entente de 3 ans avec les pompiers du Service incendie ;
- La mise en place d'un plan d'action de la « *Politique Municipalité Ami des Aînés* » de même qu'une « *Politique de Gestion contractuelle* ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et de la MRC pour le maire. Ainsi, pour l'année 2020, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

- Le maire recevait une rémunération annuelle de *12 996* $, en plus d'une allocation de dépenses de *6 498* $. Comme élu à la MRC le Haut St-Laurent, il a reçu une rémunération annuelle de 5 293 $ et une allocation de dépenses de *2 642* $.

- La rémunération annuelle des conseillères et conseillers était fixée à 4 328 $, en plus d'une allocation de dépenses de *2 164* $.

EN CONCLUSION

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner le travail de tous les bénévoles actifs dans notre communauté qui ont à cœur son bien-être et sa prospérité. Que vous soyez bénévole dans une association communautaire, sportive, culturelle, que vous vous impliquiez auprès des jeunes, des aînés, que vous le fassiez en ligne ou sur le terrain, au nom du conseil municipal et de tous les citoyens, je vous remercie de votre engagement, le travail que vous faites a une valeur inestimable surtout en ce temps de pandémie.

Cordialement,
Gilles Dagenais, maire

Municipalité Saint-Chrysostome
Rapport financier
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Revenus	
Fonctionnement	
Taxes	2 738 635 $
Compensations tenant lieu de taxes	24 574 $
Transferts	672 151 $
Services rendus	50 493 $
Imposition de droits	133 457 $
Amendes et pénalités	2 360 $
Intérêts	50 137 $
Autres revenus	20 024 $
	3 691 831 $
Investissement	
Transferts	35 679 $
Contribution des promoteurs	- $
	3 727 510 $
Charges	
Administration générale	594 230 $
Sécurité publique	503 896 $
Transport	707 621 $
Hygiène du milieu	826 244 $
Santé et bien-être	5 321 $
Aménagement, urbanisme et développement	114 164 $
Loisirs et culture	374 027 $
Frais de financement	46 330 $
	3 171 833 $
Excédent de l'exercice	555 677 $
Moins: revenus d'investissement	(35 679) $
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant	519 998 $
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement	710 426 $
(Gain) perte sur cession	
	710 426 $
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(61 675) $
	(61 675) $
Affectations	
Activités d'investissement	(347 086) $
Excédent accumulé non-affecté	9 895 $
Excédent accumulé affecté	- $
Réserves financières et fonds réservés	- $
	(337 191) $
	311 560 $
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**831 558 $**

8. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Le conseiller Steve Laberge dit si tout va pour le mieux, la saison de soccer débutera la semaine prochaine. Au niveau du hockey, un retour officiel serait prévu en septembre.

Le conseiller Marc Roy dit qu'un tas de terre doit être enlevé sur le terrain de l'OMH du Haut-Saint-Laurent, situé au 54, rue Robert-Décosse. La directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Ouimet mentionne que le tas de terre a été enlevé la semaine dernière.

La conseillère Mélissa St-Jean informe que la saison de deck hockey débutera lundi prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Steve Laberge demande au maire c'est quoi qui l'amène à convoquer une rencontre avec M. Daniel Chapdelaine. Selon lui, c'est amener des dépenses en fin de mandat, quelle est la pertinence. Le maire Gilles Dagenais dit qu'il veut établir le rôle de tous et le mandat clair pour le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier.

Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier dit que c'est une bonne idée dans le but de discuter de choses avant l'élection générale prévue cet automne. Il désire souligner que cette rencontre a été planifiée avant même qu'il soit en poste, que cette rencontre ne vient aucunement de lui.

Le conseillère Colette Jaquet demande un tour de table afin de connaître ceux qui sont contre cette rencontre.

La conseillère Colette Jaquet : non pour la rencontre
Le conseiller Marc Roy : rien contre la rencontre
Le conseiller Steve Laberge : d'accord avec la rencontre afin d'avoir plus de transparence.
Le conseiller Mario Henderson : non pour la rencontre
La conseillère Mélissa St-Jean : non pour la rencontre
Le conseiller Richard Beaudin : non, mais désire la reporter après l'élection générale

Donc, la rencontre du 28 juin prochain est rejetée à la majorité.

2021-06-172 **RENCONTRE DU 28 JUIN / MAMH**

ATTENDU QU'une rencontre le 28 mai avec M. Daniel Chapdelaine, conseiller en affaire municipale et en aménagement du territoire de la direction régionale de la Montérégie a été convoquée par le maire Gilles Dagenais;

ATTENDU QU'un tour de table a été demandé par la conseillère Colette Jaquet afin de connaître la pertinence de cette rencontre;

ATTENDU QUE la majorité désire que la rencontre n'ait pas lieu, car le moment est mal choisi puisque des élections municipales auront lieu cet automne;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu majoritairement par les conseillers présents

D'ANNULER la rencontre du 28 juin prochain.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2021-06-173 **9. RÉSOLUTION SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2021-04-137 autorise la nomination de Manuel Bouthillette au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome en date du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que des correctifs doivent être apportés pour préciser ce changement de signatures autorisées;

Il est proposé la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Chrysostome pour les comptes détenus par cette dernière;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Chrysostome à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier puisse également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Chrysostome pour tous les comptes détenus par cette dernière.

ADOPTÉ

2021-06-174 **10. DÉSIGNATION COMME RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT la nomination de Manuel Bouthillette au poste de directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome, à compter 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT que tout organisme public doit informer la Commission d'accès à l'information de tout changement de responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le maire Gilles Dagenais désigne Manuel Bouthillette au poste de directeur général et secrétaire trésorier, comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels pour la Municipalité Saint-Chrysostome et lui délègue toutes ses fonctions à ce titre, à compter de sa nomination;

D'INFORMER la Direction de la Commission d'accès à l'information de cette désignation.

ADOPTÉ

2021-06-175 **11. PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne désignée pour les cours d'eau;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme l'inspecteur municipal personne désignée pour les cours d'eau et en son absence, il sera remplacé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

2021-06-176 **12. <u>NOMINATION COORDONNATEUR MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE</u>**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs
Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier soit nommé coordonnateur municipal de sécurité civile et responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile. En cas d'absence Claudine Beaudin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe agira à ce titre.

ADOPTÉ

2021-06-177 **13. <u>RÉSOLUTION NOMINATION RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – CLIC SEQUR-ENTREPRISES</u>**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec ;

CONSIDÉRANT que ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renommer et d'autoriser le représentant de ladite municipalité afin d'utiliser les services électroniques ;

En conséquence
Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome mandate et nomme Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que représentant autorisé et responsable des services électroniques (RSE) pour agir au nom de ladite municipalité

à l'égard des services électroniques Clic Revenu – cliqSEQUR Entreprises «Mon dossier pour les entreprises» ;

Celui-ci est autorisé à compléter et à signer tous les formulaires nécessaires à la concrétisation de la continuité d'accès auxdits services de gestion de procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de «Mon dossier pour les entreprises».

ADOPTÉ

2021-06-178 **14. <u>UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION</u>**

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-06-179 **15. <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 223-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 219-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE</u>**

ATTENDU QU'UN avis de motion et qu'un projet de règlement pour modifier la gestion contractuelle a été présenté lors de la séance tenante du 3 mai 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement no. 223-2021 modifiant le règlement no. 219-2020 portant sur la gestion contractuelle;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le du règlement no. 223-2021 modifiant le règlement no. 219-2020 portant sur la gestion contractuelle.

Municipalité de Saint-Chrysostome
MRC du Haut-Saint-Laurent
Province de Québec

RÈGLEMENT NO. 223-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 219-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DATES
Avis de motion: 2021-05-03 Résol. : 2021-05-07
Adoption du projet règlement : 2021-05-03 Résol. : 2021-05-07
Adoption du règlement: 2021-06-07 Résol : 2021-06-179
Avis de promulgation:
Transmission au MAMH :

ATTENDU QUE le Règlement No. 219-2020 portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 3 août 2020, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après «*C.M.*»);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 3 juin 2021;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT:

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le règlement no. 219-2020 portant sur la gestion contractuelle est modifié à son article 11.3 paragraphe i) par l'ajout après les mots « sur le territoire de la

Municipalité » des mots « et qu'il fournisse des biens ou des services québécois ».

3. Le Règlement No. 219-2020 portant sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

11.5. Mesures visant à favoriser l'achat local

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. À cet égard, la Municipalité doit notamment :

a) Lors de l'identification de son besoin, favoriser des biens et services québécois;

b) Sans limiter la discrétion de la Municipalité de ne pas retenir la proposition la plus basse, pour les contrats passés de gré à gré, lorsque le prix soumis par une entreprise ayant un établissement au Québec accuse un écart de moins de 10 % avec la proposition la plus basse, la Municipalité doit favoriser l'octroi du contrat à l'entreprise québécoise, sous réserve du respect des dispositions applicables en matière de contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

c) Déployer, en toutes circonstances, des moyens raisonnables afin de favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifiée à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 11.3 et 11.4, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____	_____
Monsieur Gilles Dagenais	Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Maire	Directrice générale / Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

16. AVIS DE MOTION / AMENDEMENT DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION NO. 224-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 56-2002 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES LOURDS

À la suite d'une mise à jour du règlement sur le camionnage de la Municipalité d'Ormstown, cette dernière désire arrimer avec l'ensemble du secteur et des villes avoisinantes. Puisque les règlements sur les camions et véhicules lourds doivent être approuvés par le ministère des Transports, une demande nous a été adressée de la part

de M. Claude Lévesque, conseiller aux relations avec le milieu du ministère des Transports afin d'harmoniser notre règlement afin d'interdire le camionnage dans les rangs St-Jean-Baptiste, montée Brossard et le rang St-Louis.

Un projet de règlement sur la circulation no. 224-2021 modifiant le règlement no. 56-2002 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds est déposé en séance tenante.

Le conseiller Mario Henderson est contre ce projet de règlement, qu'il n'y a pas sur utilisation de ces rangs, au contraire ce règlement va causer préjudice aux agriculteurs qui utilisent ces rangs lors de la saison des récoltes. La directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Ouimet indique que le règlement ne s'applique à la machinerie agricole (article 4). Après délibération, le conseil municipal désire avoir plus d'informations et reporte ce dossier à une séance ultérieure.

2021-06-180 **17. <u>AFFECTATION DES EXCÉDENTS- SURPLUS 2020</u>**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engendré un excédent de *831 558 $* en 2020;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent est dû, en partie, par les conséquences de la pandémie sur les activités prévues dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT QU'il nécessite de transférer des sommes du surplus libre aux surplus affectés pour les sommes non utilisés de ces secteurs :

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AFFECTER le surplus libre pour un total de *100 981 $* vers les surplus affectés suivants;

Surplus – Sécurité Publique
Montant : 26 253 $ pour dépenses non-réalisées;

Surplus – Hygiène du milieu
Montant : 23 257 $ pour dépenses non-réalisées;

Surplus - Aqueduc
Montant : 26 471 $ pour dépenses non-réalisées;

Surplus - Loisirs
Montant : 25 000 $ pour dépenses non-réalisées .

ADOPTÉ

2021-06-181 **18. <u>SYSTÊME DE REQUÊTES / INFOTECH</u>**

ATTENDU QUE la municipalité désire implanter un système de gestion des requêtes et des plaintes pour une meilleure gestion et suivi;

ATTENDU QUE la municipalité utilise les logiciels d'Infotech pour la gestion des finances et permis;

ATTENDU l'offre de service pour le logiciel « Système Requêtes » au coût de 2 700.00 $, plus taxes;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services déposée et de prendre les sommes dans les postes budgétaires 02-130-00-414 et 02-610-00-414.

ADOPTÉ

2021-06-182 **19. FÊTE DU CANADA / REPORT DU JOUR DE CONGÉ**

ATTENDU QUE le congé du 1er juillet 2021(Fête du Canada) est un jour férié et tombe un jeudi;

ATTENDU QUE le congé du 1er juillet est un congé mobile selon la Loi sur les normes du travail;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE reporter le congé du 1er juillet au lendemain, soit le vendredi 2 juillet 2021. Le bureau municipal sera ouvert le jeudi 1er juillet selon l'horaire habituel.

ADOPTÉ

2021-06-183 **20. CONGRÈS ADMQ / WEB DIFFUSION**

CONSIDÉRANT que l'ADMQ organise du 15 au 17 juin un « Web diffusion » dans le cadre du congrès de l'ADMQ et que les diffusions seront accessibles jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le coût de 399 $, plus taxes;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER que Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, Linda Hébert, trésorière et Claudine Beaudin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe participent au « Web diffusion » et d'y défrayer le coût.

ADOPTÉ

2021-06-184 **20.1 SOUMISSION CLIMATISEUR / BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer la thermopompe dans le bureau de l'accueil;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé deux (2) soumissions et qu'une (1) seule soumission a été déposée par GS Pépin inc. au montant de 4 200 $, plus taxes;

Après délibération
Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de GS Pépin inc. pour une thermopompe « Daikin, modèle RX18NMUJU, 12 ans de garantie au coût de 4 200 $, plus taxes. Cette somme sera affectée dans le surplus administration.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-06-185 **21. APPEL D'OFFRES / ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE SERVICE 4 PORTES AVEC CABINE D'ÉQUIPAGE 4X4, ANNÉE 2021 ET/OU 2022 ÉQUIPÉ D'UN FOURGON NEUF**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'une unité de service 4 portes, avec cabine d'équipage 4X4, année 2021 et/ou 2022 équipé d'un fourgon neuf;

ATTENDU le nouveau cahier des charges et devis descriptif préparé par le service incendie de Saint-Chrysostome;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La personne ressource dans ce dossier sera M. Paul Dagenais, directeur incendie de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2021-06-186 **22. <u>ACQUISITION STATION DE RECHARGE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie désire acquérir une (1) station de recharge pour six (6) batteries de GI, modèle 10158385;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'achat une (1) station de recharge pour six (6) batteries de GI chez Aréo-feu au coût de 995.00 $, plus taxes.

QUE le montant prévu pour cette dépense sera pris dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2021-06-187 **23. <u>ACQUISITION CLAVIER NUMÉRIQUE / PORTE PRINCIPALE CASERNE INCENDIE</u>**

ATTENDU QUE le besoin de remplacer la serrure de la porte principale de la caserne incendie par un clavier numérique;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de « Serrurier Clément » au coût de 1 303.81 $, taxes incluses. Le montant de cette dépense sera pris dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

24. <u>SURPLUS BITUME ET ASPHALTE</u>

Le conseiller Richard Beaudin n'a pas, pour le moment, l'information pour disposer du surplus de bitume et asphalte qui est présentement entreposé sur le terrain à la salle communautaire de Saint-Chrysostome. Il est entre autres question que la ferme Bella Holstein soit preneuse pour le surplus de bitume.

2021-06-188 **<u>PONCEAUX À DISPOSER</u>**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire disposer des ponceaux qui sont présentement entreposés sur le terrain à la salle communautaire de Saint-Chrysostome;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE publiciser dans l'Info-Communautaire que la municipalité désire se départir des ponceaux.

ADOPTÉ

25. TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET/OU RAPIÉÇAGE À EFFECTUER EN 2021

Les membres du conseil accusent réception de la liste des travaux d'asphaltage et/ou rapiéçage à effectuer en 2021. Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier effectuera une vérification au niveau des prix. Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021-06-189 **26. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – Appel d'offres # CHI-20222024 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de ***sulfate d'aluminium (alun)*** nécessaires aux activités de notre organisation municipales ;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités

de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui en ligne à la date fixée;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-06-190 **27. DEMANDE DE PRIX / 202107 - PROGRAMME DE LABORATOIRE PROJET RANGS DU MOULIN ET DUNCAN**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection des rangs Du Moulin et Duncan;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont été invités;

SOUMISSIONNAIRE	TOTAL AVANT TXS
Laboratoire GS inc.	6 510.00 $
Groupe ABS inc.	Ne peut donner suite à la demande

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services au montant de 6 510.00 $, plus taxes de « Laboratoire GS inc. » pour procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection des rangs Du Moulin et Duncan. Que la dépense nette de 6 834.68 $ imputable au poste 23-040-00-000 soit financée à même les activités d'investissements.

ADOPTÉ

2021-06-191 **27. DEMANDE DE PRIX / 202106 – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE PHASE I**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer une étude géotechnique et environnementale phase 1 dans le cadre du projet de réfection des infrastructures des rues Wood entre les rues Saint-Clément et Prieur et rang Sainte-Anne entre les rues Préfontaine et Allen et de l'émissaire à la rivière (situé entre le rang Sainte-Anne et la rivière);

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont été invités;

SOUMISSIONNAIRE	TOTAL AVANT TXS
Laboratoire GS inc.	18 330.00 $
Groupe ABS inc.	Ne peut donner suite à la demande

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services au montant de 18 330.00 $, plus taxes de « Laboratoire GS inc. » pour procéder à l'étude géotechnique et environnementale phase 1 dans le cadre du projet de réfection des infrastructures des rues Wood entre les rues Saint-Clément et Prieur et rang Sainte-Anne entre les rues Préfontaine et Allen et de l'émissaire à la rivière (situé entre le rang Sainte-Anne et la rivière). Que la dépense de 19 244.21 $ imputable au poste 23-050-00-000 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ

LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE, CONTRIBUTION MUNICIPALE ET APPUI

2021-06-192 **29. PASSAGE DU DÉFI MÉTROPOLITAIN 2021**

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec Événements organise le Défi Métropolitaine samedi, le 31 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QU'il désire avoir l'autorisation de parcourir notre territoire;

CONSIDÉRANT le trajet déposé;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le passage de Défi Métropolitain sur notre territoire le 31 juillet prochain. Cette résolution abroge la résolution 2021-04-130.

ADOPTÉ

2021-06-193 **30. COMITÉ DES LOISIRS / « FÊTE MUSICALE »**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-Chrysostome désire organiser une fête musicale avec le groupe « La bête et la belle » le 10 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE le coût de 1 500 $;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs désire que la municipalité défraie la moitié des coûts, soit 750 $;

Proposé par le conseiller Colette Jaquet
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER de défrayer la moitié des coûts. Le montant de cette dépense sera pris dans le poste budgétaire #02-701-90-499.

ADOPTÉ

VARIA

2021-06-194 **AJOUT 100 MÈTRES RANG DU MOULIN**

ATTENDU QU'un ajout de 100 mètres de travaux de décohésionnement et pose d'enrobés pour le rang du Moulin, à partir du rang de la Rivière noire (route 209) est à prévoir;

ATTENDU QUE le conseil municipal mandate Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier à dépenser jusqu'à un montant de 25 000 $ pour l'ajout du 100 mètres;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de 100 mètres et que le montant de cette dépense sera pris dans le surplus accumulé.

ADOPTÉ

COUPE D'ARBRE / DERRIÈRE LOTS 5 484 807 ET 5 484 808

Le maire Gilles Dagenais informe qu'il y a un arbre mort dans le fossé derrière les lots 5 484 807 et 5 484 808. Puisque cet arbre est situé à proximité d'une garderie, il demande que cet arbre soit coupé. Le conseiller Marc Roy suggère de demander un prix M. Kevin Renaud « Les Services d'arbres du Suroît ». Un permis d'abattage d'arbre sera demandé auprès de l'inspecteur municipal.

ACCOTEMENT NON SÉCURITAIRE / RANG ST -LOUIS

La conseillère Colette Jaquet souligne que dans le rang St-Louis il y a des accotements non sécuritaires à certains endroits. Nous demanderons aux travaux publics de vérifier.

HERBES HAUTES

Le conseiller Marc Roy souligne qu'il y a des endroits dans le secteur urbain où les herbes sont hautes sur des terrains vacants. Une vérification sera faite à cet effet et les propriétaires concernés seront contactés.

PICKLEBALL (TENNIS LÉGER)

La conseillère Mélissa St-Jean a eu une demande pour installer un terrain de pickleball (tennis léger). C'est un jeu qui pourrait être installé sur un de nos terrains de tennis. Le filet est installé un peu plus bas qu'un filet de tennis et le tracé est aussi différent.

ASPHALTE ET ACCÈS DECK HOCKEY

Le maire Gilles Dagenais mentionne qu'il reste de l'eau sur l'asphalte dans le coin de la surface de deck hockey. Il désire qu'on communique avec l'entrepreneur qui a fait les travaux d'asphaltage.

Le conseil municipal discute des possibilités pour limiter l'accès de la surface de deck hockey, soit en installant un cadenas, une chicane ou autre afin de limiter l'accès aux vélos. Mandat à Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier d'évaluer les coûts.

2021-06-195 **RÉPARATION DIFFUSEURS / USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le besoin de réparer certains diffuseurs dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT que BB Marine Sept-Îles est spécialisé dans ce type de réparation;

CONSIDÉRANT la soumission de BB Marine Sept-Îles au coût de 9 102 $, plus taxes en temps et équipements;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra fournir les pièces pour effectuer les réparations;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de BB Marine Sept-Îles au coût de 9 102 $, plus taxes. Cette somme sera affectée à même le surplus affecté dans l'hygiène du milieu.

ADOPTÉ

2021-06-196 **31. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 21 h 10 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais Maire	Madame Céline Ouimet, g.m.a. Directrice générale/Secrétaire-trésorière